

## Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement, en 2025, par le Fonds intercommunal, des investissements informatiques généraux pour un montant de 1'000'000 francs

---

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG	:	26 juin 2024
Dossier communiqué le	:	1 <sup>er</sup> juillet 2024
Délai d'opposition ( <i>y compris suspension du 01.07 au 31.08.2024 - cf. art. 13, al.1 LAC</i> )	:	15 octobre 2024
Délai de réception des résolutions à l'ACG	:	18 octobre 2024 (= délai d'opposition + délai de transmission)

---

### a) Investissements consacrés aux infrastructures et réseaux

Pour rappel, le réseau intercommunal genevois relie les 44 communes membres du SIACG. Ce dernier profite de moderniser et de maintenir ce réseau optique lorsque des opportunités se présentent à lui, notamment lors de travaux de génie civil permettant d'établir des liaisons redondantes.

Les deux salles blanches sont interconnectées sur ce réseau haut débit et il est du devoir du Groupement d'être proactif concernant les besoins croissants des 44 administrations communales.

Pour 2025, les dépenses liées aux infrastructures et réseaux se déclinent comme suit :

- 420'000 francs dévolus, d'une part, à l'augmentation de la capacité de stockage et de traitement pour permettre l'absorption du volume exponentiel des données traitées par les communes et, d'autre part, aux éléments actifs de sécurité de l'ensemble du réseau.
- 80'000 francs pour les interventions sur le réseau existant, induites notamment par les chantiers sur le territoire cantonal. Ce montant permettra également de saisir les opportunités de création des liaisons optiques redondantes précitées.

Pour 2025, il est proposé d'inscrire une subvention d'investissement au SIACG pour les infrastructures et les réseaux existants à hauteur de 500'000 francs.



**b) Autres investissements**

Les investissements concernant les applicatifs communaux 2025 du SIACG sont budgétisés à 850'000 francs, dont 350'000 francs seront financés par le Groupement.

Eu égard à l'importance, pour cette entité intercommunale réunissant 44 des 45 communes genevoises, de pouvoir continuer à répondre aux contraintes légales et aux besoins croissants des communes en fonctionnalités informatiques, il est proposé de continuer à les financer à hauteur de 500'000 francs par le Fonds intercommunal.

Pour 2025, la proposition est faite de maintenir une subvention d'investissement au SIACG pour les applicatifs communaux du Service intercommunal d'informatique d'un montant de 500'000 francs.